



Le foyer de vie (FV)



100
places

4 foyers de vie dont tous ont la particularité d'accueillir des personnes handicapées vieillissantes.



LE FOYER DE VIE, C'EST QUOI ?

Le foyer de vie (FV), appelé aussi foyer de vie occupationnel (FVO), est destiné aux **adultes en situation de handicap** qui **disposent d'une certaine autonomie et ne relèvent pas d'un accueil médicalisé**. L'établissement offre un cadre de vie rassurant et de qualité, répondant aux besoins de chacun. Il fonctionne 365 jours par an, 24h/24.



LE FOYER DE VIE, POUR QUI ?

Le foyer de vie accueille **des résidents dont l'autonomie ou l'âge ne permettent pas ou plus de travailler** :

- ▶ Des adultes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle en ESAT¹ ou en EA².
- ▶ Des adultes qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Les résidents sont néanmoins suffisamment autonomes pour **participer à des occupations quotidiennes** : activités ludiques, éducatives, sportives, vie sociale.

Cf. Art 344. 1 à 344. 7 du Code de l'action sociale et des familles.



AU FOYER : QU'EST-CE QU'ON FAIT ?

Les équipes de professionnels accompagnent les résidents tout au long de la journée.

Au-delà des temps de repas, de visite et de soins, elles proposent une **palette d'activités variée** : travaux manuels, loisirs, sport santé, cuisine, bien-être, sorties...

Organisées individuellement ou en groupe, ces activités sont **adaptées au rythme, aux envies et au projet de chacun**.

1- ESAT :
Établissement
et Service
d'Aide par le
Travail
2- EA : Entreprise
Adaptée



LES OBJECTIFS DU FOYER DE VIE

- ▶ Offrir un **cadre de vie rassurant et confortable**, veillant au bien-être des résidents
- ▶ Développer ou maintenir **les acquis et l'autonomie** des personnes accueillies
- ▶ Favoriser le **lien social** et **l'ouverture permanente** sur l'environnement extérieur.



INTÉGRER UN FOYER DE VIE

- ▶ Pour être admise en foyer de vie, la personne en situation de handicap doit avoir un **taux d'incapacité d'au moins 50 %** et bénéficier d'une **autonomie suffisante** pour se livrer à des occupations quotidiennes (se nourrir, s'habiller...).
- ▶ Ce taux est déterminé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) à l'occasion de la demande d'admission.
- ▶ La demande de prestations est à déposer au moyen du **formulaire Cerfa n°15692*01** à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ain (MDPH).



Phillipe,
résident
au Foyer
Les Patios



Le FV Les Patios à Virieu-le-Grand

OUVERTURE : 11/02/2010

PERSONNES ACCUEILLIES : 30

PROFESSIONNELS ENCADRANTS : 19

PARTICULARITÉ : Le Foyer Les Patios dispose de 15 places en foyer de vie et 15 places en foyer d'hébergement.

INITIATIVES EN COURS : Activités sportives et artistiques telles que le yoga, la peinture, la poterie, le chant, la randonnée, le body-zen, ainsi que la natation et la pétanque (avec l'Association Bugiste du Sport Adapté), et diverses sorties (spectacles, visites...).

PROJETS POUR LA SUITE : Transformation des places du foyer d'hébergement en places de foyer de vie pour s'adapter au vieillissement du public accueilli.

LE MOT DU DIRECTEUR

Situé au cœur du village et à proximité de balades en pleine nature, le Foyer Les Patios est un établissement confortable, à taille humaine, où il fait bon vivre pour ses 30 résidents.

Sylvain Tanazacq